

[date]

[Nom et adresse du boursier de recherche]

Madame [Monsieur],

Félicitations pour votre proposition gagnante dans le cadre de la bourse de recherche de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) de [année], intitulée "[ajouter le titre]". Avant de débloquer les fonds de [insérer le montant], nous vous demandons de signer et de retourner ce formulaire afin de reconnaître que vous comprenez et acceptez les conditions de financement.

Je, [nom du chercheur], comprends qu'en tant que bénéficiaire de la bourse de recherche et chercheur principal (CP) de la recherche, je suis responsable de la conduite générale de ce projet et j'accepte les attentes suivantes, telles que décrites dans les lignes directrices de la [Bourse de recherche](#) de l'ACTRM s:

Approbation institutionnelle et éthique

Le directeur de recherche et l'établissement du boursier sont au courant de la recherche proposée dans le cadre de la bourse et la soutiennent.

Le projet sera conforme aux politiques d'éthique de l'établissement, et l'approbation du comité d'éthique de la recherche sera demandée et obtenue (le cas échéant).

Postes budgétaires admissibles

Le financement du projet est destiné à couvrir les coûts de la recherche, du personnel de recherche, du matériel de promotion à des fins de transfert de connaissances, de l'équipement et/ou des fournitures. Un maximum de 1 500 \$ peut être utilisé pour la diffusion des résultats lors d'une ou plusieurs conférences. Les frais de cours ou d'inscription et les frais généraux des individus ou des organisations ne sont pas des dépenses admissibles.

Échéanciers

La durée du projet ne devrait généralement pas dépasser un an. En cas de retard imprévu nécessitant une prolongation, le chercheur doit demander cette prolongation à l'ACTRM le plus tôt possible. Une prolongation du projet jusqu'à un maximum de 6 mois au-delà de la date de fin initiale sans implication financière peut être demandée. Une demande de prolongation accompagnée d'un rapport d'avancement doit être adressée par écrit au président du comité d'attribution des bourses de recherche. La demande doit indiquer les raisons de la prolongation, la durée de la prolongation requise et une explication de la façon dont les raisons du retard ont été corrigées.

Diffusion de la recherche

L'équipe de recherche s'efforcera de diffuser les résultats de la recherche par le biais de présentations et de publications. Les recherches financées sont encouragées à être soumises pour une présentation au congrès général annuel de l'ACTRM. Le [Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation](#) détient un droit de premier refus sur la publication des résultats de recherche, mais ne garantit pas la publication. La diffusion de la recherche doit être terminée ou en cours sous une forme quelconque avant la fin de l'année. Des exceptions peuvent être accordées, comme indiqué dans la proposition originale.

Cette recherche ne doit pas être soutenue par d'autres partenaires commerciaux/industriels qui empêcheraient la diffusion de la recherche.

L'ACTRM doit être reconnue comme source de financement dans toute présentation à une conférence ou dans toute publication en rapport avec le projet de recherche financé.

Rapport final

Au bout d'un an, le boursier doit rédiger un rapport final détaillant les points suivants:

1. Un résumé des dépenses avec les principales recettes et une explication des fonds non dépensés ou des modifications du budget initial, le cas échéant,
2. Des informations sur la publication et la diffusion de la recherche, y compris la version préliminaire ou finale de la publication, et
3. Un résumé des travaux pour publication sur le site Web de l'ACTRM.

L'ACTRM se réserve le droit de récupérer auprès du chercheur principal les fonds de la subvention qui ont été indûment dépensés.

[Signature]

[Date]

Félicitations pour l'acceptation de votre proposition.

Cordialement,

[CAMRT signature]